

Commission syndicale de BASTERES
Siège à la mairie d'Estensan
Mairie d'Azet
65170 AZET

mairie.azet@orange.fr
www.mairie-azet.com

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 065-216500587-20240412-D05042024-DE

DELIBERATION DE LA
COMMISSION SYNDICALE DE BASTERES n° 05 04 2024
Séance du 12 avril 2024

Date de la convocation : 8 avril 2024

Date de l'affichage : 8 avril 2024

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 13H30, la commission syndicale de Bastères, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Azet, sous la présidence de M. Cyr Arnaly, son président.

Présents : SANS Frédéric, RICARD Louis, PORTE Francis, ARNALY Cyr, CARROT Franck,

Excusés : Absents : Lucien FERRAS

Secrétaire de séance : SANS Frédéric

Vote du Budget 2024

Le Président présente le budget prévisionnel pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adopte le budget primitif pour l'année 2024

Contre : 0 abstention : 0 pour : 5

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire, Frédéric Sans



La Président, Cyr Arnaly

